

district pendant un an et demi et cela n'a pas été un problème sérieux. Je me suis trouvé dans le seul district de Toronto.

M. LALONDE: Il faudrait une modification à la loi. Mais je crois que c'est là une question que nous devrions étudier, en prévision du moment où la loi fera l'objet d'une nouvelle revision.

M. ROGER: La raison pour laquelle je soulève la question, c'est que j'ai été là pendant un certain nombre d'années et je sais que les anciens combattants ne réclamaient pas leurs crédits de rétablissement.

M. LALONDE: Tout d'abord, cette condition a été mise afin qu'il n'y eût pas trop de commerce de meubles, ce qui s'est fait, comme vous le savez, en certaines circonstances... Ce n'était pas un grave problème.

Mais il n'en est plus question. Je puis vous affirmer que nous allons y voir afin de faire des recommandations pour l'avenir.

M. McINTOSH: En outre, et il se peut que cette question ait été posée, ce matin, après mon départ, car j'ai été obligé de m'absenter pour assister à une autre réunion, a-t-on essayé de communiquer avec les anciens combattants qui n'ont pas retiré leurs crédits de rétablissement?

Le PRÉSIDENT: On a discuté de cela à fond, ce matin, monsieur McIntosh. Monsieur Jung, maintenant.

M. JUNG: A titre d'ancien combattant, j'ai grandement bénéficié du programme de réadaptation offert par le gouvernement; je me demande si l'on a fait une enquête, au sujet de ce programme institué par le gouvernement, pour se rendre compte du progrès accompli par les anciens combattants, en tenant compte de la pénurie du personnel formé au Canada, tout particulièrement sur le plan universitaire.

Je m'intéresse à connaître le nombre de ceux qui ont reçu de la formation, ce que le gouvernement a dépensé pour établir les anciens combattants dans la profession qu'ils ont choisie et aussi s'il y a eu des échecs. Je me demande combien de ces renseignements pourraient être transmis au gouvernement, de manière à aider celui-ci à adopter une ligne de conduite concernant les octrois futurs aux universités, soit en augmentant les octrois actuels en argent, soit en en créant de nouveaux, pour encourager non seulement les anciens combattants, mais encore les jeunes Canadiens, à fréquenter les universités, ce qu'ils ne sauraient faire autrement, à cause de leur situation pécuniaire.

M. PARLIAMENT: Je suis en mesure de répondre à une grande partie de cette question. En ce qui a trait aux enfants des soldats morts à la guerre, je puis donner le détail des professions, mais je ne saurais en faire autant pour les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Pour la formation universitaire, il y a eu environ 60,000 étudiants et à peu près 80,000 qui ont reçu la formation professionnelle.

Le nombre de ceux qui ont reçu la formation universitaire s'élève à 54,000. En ce moment, nous croyons que de soldats morts à la guerre, 1,150 enfants bénéficient du programme dans son ensemble. Le nombre exact de ces enfants est de 1,166. Je ne sais si ce renseignement peut avoir son utilité. Je vais obtenir ces chiffres et vous les transmettre.

M. JUNG: Je vous en serai redevable, merci.

M. PARLIAMENT: Voulez-vous savoir le coût total, en même temps?

M. JUNG: Oui.

M. PARLIAMENT: La formation professionnelle a coûté 53 millions de dollars environ et la formation universitaire, 142 millions de dollars.